

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
29 OCTOBRE 2019

DATE d’AFFICHAGE  
12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 35

L’an deux mille dix-neuf,

le 5 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY**

**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°140-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES ESPACE LITTORAL A AMBON –  
ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE LA COMMUNE D’AMBON**

Le Président rappelle le projet d’extension de la Biscuiterie de Kerlann au sud du Parc d’Activités Espace Littoral à Ambon et le déclassement dans le domaine privé communal de la voie cadastrée G 1477.

Afin de garantir une continuité de gestion des espaces publics le long de la RD 153 et de s’assurer qu’aucun véhicule ne pourra déboucher directement sur celle-ci, le Vice-président propose que la Communauté de Communes se porte acquéreur de 94 m<sup>2</sup> de cette voie auprès de la commune d’Ambon.

Le prix de cession proposé est de 20 € nets le m<sup>2</sup>, auxquels s’ajoutent les frais d’acte notarié.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’acquisition de 94 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section G 1477, au prix de 20 € nets le m<sup>2</sup>, soit 1 880 € nets.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

